

**Complément à la Décision n° 2015/04-04
relatif à l'accréditation de
l'Institut textile et chimique de Lyon (ITECH Lyon)
à délivrer des titres d'ingénieur spécialisé**

Objet de la demande

« L'Institut enverra au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, avant le 30 septembre 2017, un rapport intermédiaire portant sur le développement et les conditions de fonctionnement de la filière européenne. »

Décision n°2015/04-04

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Institut textile et chimique de Lyon (ITECH Lyon),
- Vu la note de synthèse établie par Agnès SMITH, membre de la CTI
- Vu la proposition de prise d'acte exprimée par le Bureau de la Commission lors de la réunion du 14 décembre 2017,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission **prend acte favorablement du rapport intermédiaire** demandé à l'Institut textile et chimique de Lyon (ITECH Lyon) lors du suivi périodique (Décision n°2015/04-04).

La Commission constate que le programme participe à l'accroissement de la visibilité de l'école à l'international. Il fonctionne en termes de flux, de placement des diplômés. Les résultats sont pour l'instant plutôt mitigés en termes d'origine des étudiants, de « sponsoring » par les entreprises et de souhait des étudiants d'être sponsorisés. La Commission encourage l'Institut à mettre en place des actions pour élargir le programme en dehors de l'Europe.

Délibéré en séance plénière à Paris, les 16 et 17 janvier 2018.

Adopté en séance plénière à Paris, le 14 février 2018.



Le président
Laurent MAHIEU